



## ALSH 12 - 17 ANS

# ACCUEIL ADO

## Dossier d'inscription 2023-2024

Dossier à compléter et à signer au bureau de REISSA  
sur RDV au 05 65 40 57 43

- la fiche du jeune
- la fiche médicale et l'autorisation parentale à l'année

### Pièces à fournir pour que le dossier soit COMPLET :

- la photocopie des vaccins (ou apportez le carnet de santé)
- une photo de chaque jeune (format identité – optionnel)
- la fiche d'adhésion au centre social et culturel REISSA complétée
- le règlement de l'adhésion familiale (18€, paiement en espèces ou en chèque)
- une participation de 2€ pour l'année scolaire
- l'attestation de quotient familial ou la feuille de déclaration des revenus (optionnels)
- le n° CAF (si vous êtes allocataire CAF)
- la copie du document CAF loisirs si votre quotient familial est inférieur ou égal à 550
- ou le n° MSA (si vous êtes allocataire MSA), et la copie du PASS MSA quel que soit votre quotient familial

**L'application des déductions ne sera effective qu'après transmission de ces documents.**

Pour tout renseignement et inscription, vous pouvez contacter l'accueil ados :

**E-mail : [jeunesse@reissa.fr](mailto:jeunesse@reissa.fr)**

**Portable de l'accueil ados : 07 83 30 50 90**

à la Maison des services d'Assier – 05 65 10 88 32 (vendredis soir et vacances)

**site internet : [reissa.fr](http://reissa.fr)**



Communes de  
Cambes, Corn,  
Espedaillac, Grèzes,  
Issepts, Le Bourg,  
Reyrevignes,  
Sonac, St Simon



# Règlement intérieur de l'accueil ados REISSA

## Article 1 – Objet de l'ALSH 12-17 ans, accueil ados

L'accueil ados est géré par l'association REISSA, centre social et culturel, dans le cadre de l'ALSH intercommunal Assier-Livernon. À travers différentes actions, le projet jeunesse du secteur ouest du Grand-Figeac, porté par le centre social et culturel REISSA, a été défini autour de cinq grands axes, qui regroupent les priorités des actions jeunesse pour les années 2022 à 2026.

L'objectif est de mener ce projet à travers l'accueil ados, durant la période scolaire les vendredis de 17 heures à 20 heures, un jour par semaine sur le temps méridien au collège Jean Monnet de Lacapelle-Marival, et lors des périodes de vacances scolaires. Durant les vacances d'été, notamment d'été, un séjour est généralement organisé en fonction des projets.

Le projet jeunesse s'articule avec les dispositifs en cours : le CEJ (contrat enfance jeunesse), le PEdT (projet éducatif de territoire), le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité).

### Les 5 axes du projet jeunesse :



Le développement d'actions délocalisées et de proximité dans différentes communes doit permettre de faire connaître les actions jeunesse sans frein lié à l'éloignement et aux problématiques de transports.

## Article 2 – Modalités de fonctionnement

**Mairies d'Assier et de Livernon** : mise à disposition de salles dans la commune (Assier et Livernon), la Maison des services et le futur local Jeunesse (au-dessus de l'école élémentaire) d'Assier.

**Centre social et culturel REISSA** : mise en œuvre opérationnelle de l'accueil ados, gestion du personnel qualifié, gestion administrative, financière et du matériel.

## Article 3 – Modalités d'inscription à l'accueil ados

L'accueil ados s'adresse aux jeunes dès l'entrée au collège et jusqu'à 17 ans.

Un jeune pourra être accueilli à l'accueil ados **uniquement lorsque le présent dossier d'inscription sera rendu complété et signé, avec l'ensemble des pièces demandées, et l'adhésion payée.**

### Les vendredis soir en période scolaire :

Les jeunes peuvent venir librement sur le créneau 17 heures – 20 heures, pas d'inscription préalable obligatoire. Nous vous invitons toutefois à faire part de la présence de votre jeune afin que l'équipe mène au mieux les séances (groupe *WhatsApp*).

### Les animations et sorties vacances sur le programme :

**Inscription préalable obligatoire, sauf mention contraire dans le programme,** par téléphone, mail, sur le groupe *WhatsApp* ou auprès de l'équipe d'animation de l'accueil ados durant les heures d'ouverture des accueils.

## Article 4 – Horaires et tarifs :

- **Accueil ados des vendredis soir**

Ouvert de **17 heures à 20 heures** les vendredis, à la Maison des services à Assier.

**Tarif par jeune : cotisation de 2€ pour l'année scolaire.**

- **Accueil ados des vacances scolaires (programme spécifique)**

Ouverture selon période et programme d'animation.

**Tarifs : indiqués sur la programmation.**

- **Aides financières**

Elles peuvent vous être accordées par la CAF, la MSA ou tout autre organisme (ANCV, CESU, CE, etc.). Le cas échéant, vous devez **fournir les justificatifs**. Les déductions des aides seront prises en considération à partir du moment où vous fournissez le justificatif.

## Article 5 – Encadrement

L'encadrement de l'accueil ados est assuré dans le respect des normes réglementaires en vigueur par un personnel qualifié, géré par l'association REISSA habilitée par la DDETSPP. En inscrivant votre enfant, vous autorisez les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Le personnel n'est pas autorisé à donner des médicaments sauf prescription médicale écrite. Les documents relatifs à la santé de chaque jeune (allergies, régime alimentaire, antécédents médicaux...) doivent être renseignés et mis régulièrement à jour par les parents.

## Article 6 – Règlement intérieur et modifications

Ce règlement peut être modifié par le centre social et culturel REISSA. Les parents ayant inscrit leur(s) enfant(s) à l'accueil ados en seront informés.

L'inscription d'un jeune à l'accueil ados implique la connaissance et l'approbation du règlement intérieur. Son non-respect délibéré pourra entraîner l'exclusion du jeune. Tout comportement inadapté ou indiscipliné du jeune ayant fait l'objet d'un avertissement auprès de la famille peut entraîner momentanément ou définitivement son exclusion de l'accueil ados.

## Article 7 – Conditions financières - Obligations (sortie payantes : cinéma, bowling ...)

Les inscriptions se font auprès de l'équipe d'animation de l'ALSH intercommunal Assier-Livernon.

La facturation est faite en début de mois pour le mois précédent.

**⚠ Le paiement doit être effectué à réception de la facture** accompagné du papillon de celle-ci, même pour des **sommes minimales**, et **au plus tard avant la fin du mois**. Toutefois, en cas d'incident financier antérieur, le paiement sera obligatoirement versé d'avance.

En cas de **difficulté de paiement**, le centre social et culturel REISSA vous accompagne pour trouver des solutions. Nous vous remercions de contacter le référent familles au bureau au plus vite.

**⚠ À partir de trois factures impayées, le jeune ne sera plus accueilli à l'accueil ados**, et ce jusqu'au règlement des sommes dues par la famille.

***Toute l'équipe du centre social et culturel REISSA se tient à votre disposition pour répondre à vos questions ou recueillir vos remarques et suggestions.  
N'hésitez pas à nous solliciter !***

## Les objectifs :



## Les activités :

